



NETWORK OF THE PRESIDENTS OF THE SUPREME JUDICIAL COURTS OF THE EUROPEAN UNION

RÉSEAU DES PRÉSIDENTS DES COURS SUPRÊMES JUDICIAIRES DE L'UNION EUROPÉENNE



Lord Phillips,
Chief Justice of England and Wales

Discours du président lors de l'inauguration du Centre de documentation du droit américain, 17 juillet 2007

C'est un grand plaisir que d'être invité à prononcer quelques mots à cette inauguration, au nom du Réseau des présidents des Cours suprêmes judiciaires européennes.

Ce Centre va offrir un accès sans précédent à la jurisprudence américaine à ceux qui étudient et pratiquent le Droit à Paris. Beaucoup parmi nous croient fermement qu'il y a des affaires pour lesquelles il est souhaitable que le juge soit informé de la jurisprudence comparée, au moment de trancher la question dans sa propre juridiction. Nous partageons des problèmes communs et, bien que certains d'entre nous leur appliquent des systèmes de droit différents, qui reposent sur des traditions différentes, il est surprenant de voir la fréquence avec laquelle nous arrivons à des décisions similaires.

L'un des premiers objets du Réseau européen est de partager notre jurisprudence. C'est pourquoi nous rendons hommage aux responsables de ce Centre. Personne plus que le Professeur Sir Basil Markesinis, lui qui a joué un si grand rôle dans la concrétisation du projet de ce Centre, ne croit fortement à la valeur pratique d'étudier le droit comparé. Le Centre reflète également la vision et l'entreprise de la Cour de cassation et, en particulier, celles de son ancien Premier président, Guy Canivet.

Enfin, bien sûr, le Centre a été rendu possible grâce à la générosité de la faculté de droit de l'Université de Cornell, son expertise et son enthousiasme pour le droit international et comparé. L'enthousiasme en faveur de l'application du droit comparé n'est pas toujours manifeste dans les décisions des juges de la Cour Suprême des Etats-Unis. Heureusement, à Paris, pour la visite historique de cette Cour, le point de vue selon lequel ce qui est fait en Europe peut, à l'occasion, informer utilement les juges dans leur prise de décision, aux Etats-Unis est représenté.

Au nom du Réseau des Présidents des Cours suprêmes judiciaires européennes, permettez-moi de féliciter tous ceux qui ont pris part à la création de ce Centre.

Speech of the President, opening of Cornell Centre for Documentation on American Law, 17 July 2007

It is a great pleasure to be invited to say a few words at this opening on behalf of the Network of the Presidents of the Supreme Judicial Courts of Europe.

This centre will provide to those studying and practising law in Paris unprecedented access to American jurisprudence. Many of us believe strongly that there are cases where it is desirable that a judge, when making a decision in his own jurisdiction, should be informed of comparative jurisprudence in the area in question. We share common problems and although some of us apply to these problems different systems of law founded on different traditions, it is surprising how often we reach similar solutions.



One of the prime objects of the European Network is to share our jurisprudence, and so we pay tribute to those who are responsible for this Centre. There is no-one who believes more strongly in the practical value of studying comparative law than Professor Sir Basil Markesinis, who has played such an important role in making the project for this Centre a reality. The Centre also reflects the vision and enterprise of the Cour de Cassation and, in particular, of its former Premier President, Guy Canivet.

Finally, of course, the Centre has been made possible because of the generosity of Cornell Law School and its enthusiasm for and expertise in international and comparative law. An enthusiasm for the application of comparative law is one that is not always manifested in the judgments of the Justices of the Supreme Court of the United States. Happily there is on this historic visit of members of that Court to Paris representation of the view that what is done in Europe can, on occasion, usefully inform decision making in the United States.

On behalf of the Network of Presidents of the Supreme Judicial Courts of Europe may I congratulate all who have played a part in the creation of this Centre.

Nominations / Appointments



M. Vincenzo Carbone est devenu Premier président de la Cour suprême de cassation d'Italie le 24 juillet 2007.

Mr. Vincenzo Carbone became First President of the Supreme Court of Cassation of Italy on July 24, 2007.



Conférence du Réseau et de la Cour Suprême des Etats-Unis d'Amérique, Paris, 17 juillet 2007



La conférence a été ouverte par messieurs Vincent Lamanda premier président, et Jean-Louis Nadal, procureur général près la Cour de cassation.

Elle s'est tenue dans la Grand'Chambre de la Cour de cassation avec la participation d'une délégation de quatre juges de la Cour suprême des Etats-Unis conduite par le Chief Justice, John G. Roberts : Justice Anthony M. Kennedy, Justice Ruth B. Ginsburg et Justice Stephen G. Breyer. Vingt-trois présidents membres du Réseau ont participé à la rencontre : Ivan Verougstraete (Belgique), Ivan Grigorov (Bulgarie), JUDr Iva Brozova (République Tchèque), Torben Melchior (Danemark), Prof. Dr. Günter Hirsch (Allemagne), The Hon. Mr. Justice John Murray (Irlande), Vincenzo Carbone (Italie), Dr. Zoltán Lomnici (Hongrie), His. Hon. The Chief Justice Vincent A. de Gaetano (Malte), Wilibrord Davids (Pays-Bas), Hon. -Prof. Dr. Irmgard Griss (Autriche), Prof. Dr. hab. Lech Gardocki (Pologne), Luis Antonio Norhona Nascimento (Portugal), Prof. univ. Nicolae Popa (Roumanie), JUDr. Milan Karabin (Slovaquie), Pauliine Koskelo (Finlande), Johan Munck (Suède), Sir Brian Kerr (Irlande du Nord) et The Rt. Hon. Lord Hamilton (Ecosse). Ils étaient accompagnés de M. Bonomo (Italie), M. Nenkov (Bulgarie) et M. Szeplaki Nagy (Hongrie). Monsieur Branko Hrvatin, président de la Cour suprême de Croatie était invité en qualité d'observateur.

La présidence de cette réunion de travail a été assurée par The Rt. Hon. Lord Phillips of Worth Matravers, président du Réseau.

Administration des systèmes judiciaires : quelle sélection des pourvois devant les cours suprêmes ?

Les débats ont mis en évidence une différence essentielle entre les systèmes américain et anglais (rapports du Chief Justice Roberts, de la Cour suprême des Etats-Unis, et de Lord Phillips), où la sélection est plutôt fondée sur l'intérêt général, et les systèmes continentaux (rapports de l'Hon.-Prof. Dr. Irmgard Griss, de la Cour suprême d'Autriche, et du Prof. Dr. hab. Lech Gardocki, de la Cour suprême de Pologne), qui reposent principalement sur les intérêts privés et où l'accès à la cassation est parfois un droit constitutionnel, comme en Italie. La tradition française ouvre largement les recours, mais elle est tempérée par une procédure de « non-admission » pour les demandes manifestement irrecevables ou les questions de droit déjà tranchées. Aux Pays-Bas, aucun filtre n'existe dans la procédure, mais depuis 20 ans, les méthodes de travail permettent de traiter rapidement près de la moitié des affaires.

Formation des juges : une préoccupation commune

Une différence majeure apparaît entre le système américain et les systèmes européens, comme l'ont montré les rapports de M. Wilibrord Davids (de la Cour suprême des Pays-Bas) et de Mme Ruth B. Ginsburg (de la Cour suprême des Etats-Unis). En Amérique, les juges sont nommés après une quinzaine d'années de pratique du droit et leur formation initiale est quasiment inexiste. En Europe, la formation initiale et continue et les centres de formation jouent un rôle considérable car les juges font carrière. Néanmoins les autorités judiciaires américaines accordent depuis plusieurs décennies une importance considérable à la formation. Chaque juge de la Cour suprême est d'ailleurs impliqué dans la formation des juges fédéraux de plusieurs « circuits ».

Subsidiarité et Fédéralisme : principes juridiques ou politiques ?

A la lumière de l'expérience américaine, la discussion a porté sur le caractère politique ou juridique du Fédéralisme et de la subsidiarité. M. Stephen G. Breyer (de la Cour suprême des Etats-Unis) a analysé la défiance des citoyens européens et américains envers Bruxelles et Washington comme un manque de confiance en des principes qui traduisent une organisation politique. Mais, de son côté, M. Anthony M. Kennedy (de la Cour suprême des Etats-Unis) a présenté la subsidiarité et le Fédéralisme comme des principes juridiques, fruits de l'Histoire et fondateurs de l'union des Etats américains. De leurs côtés, le Prof. Dr. Günter Hirsch (de la Cour suprême d'Allemagne) et le Chief Justice John Murray (de la Cour suprême d'Irlande), anciennement juges à la Cour de Justice des Communautés Européennes, ont illustré le caractère tant juridique que politique du principe de subsidiarité.



Conference of the Network and of the US Supreme Court, Paris, 17 July 2007

The conference has been introduced by First President Lamanda and *Procureur général près la Cour de cassation*, Jean-Louis Nadal.

It took place in the Grand'Chambre of the Cour de cassation. A delegation of four judges from the Supreme Court of the United States, lead by Chief Justice John G. Roberts, joined the conference: Justice Anthony M. Kennedy and Justice Ruth B. Ginsburg and Justice Stephen G. Breyer. Twenty three Presidents, members of the Network attended the meeting: Ivan Verougstraete (Belgium), Ivan Grigorov (Bulgaria), JUDr Iva Brozova (Czech Republic), Torben Melchior (Denmark), Prof. Dr. Günter Hirsch (Germany), The Hon. Mr. Justice John Murray (Ireland), Vincenzo Carbone (Italy), Dr. Zoltán Lomnici (Hungary), His. Hon. The Chief Justice Vincent A. de Gaetano (Malta), Wilibrord Davids (Netherlands), Hon. -Prof. Dr. Irmargd Griss (Austria), Prof. Dr. hab. Lech. Gardocki (Poland), Luis Antonio Norhona Nascimento (Portugal), Prof. univ. Nicolae Popa (Romania), JUDr. Milan Karabin (Slovak Republic), Pauliine Koskelo (Finland), Johan Munck (Sweden), Sir Brian Kerr (Northern Ireland) and The Rt. Hon. Lord Hamilton (Scotland). They were accompanied by Mr. Bonomo (Italy), Mr. Nenkov (Bulgaria) and Mr. Szeplaki Nagy (Hungary). Mr Branko Hrvatin, President of the High Court of cassation of Croatia was invited as an observer.

The meeting was chaired by The Rt. Hon. Lord Phillips of Worth Matravers, President of the Network.

Judicial Administration: which Selection of Appeals by the Supreme Courts?

The discussion pointed out that a fundamental difference existed between the American and the English systems (reports by Chief Justice Roberts, US Supreme Court, and Lord Phillips), where the selection is rather based on the general interest, and Continental systems (reports by the Hon.-Prof. Dr. Irmgard Griss, Supreme Court of Austria, and by Prof. Dr. hab. Lech Gardocki, Supreme Court of Poland), which are largely based on private interests and where access to cassation may be a constitutional right, like in Italy. Traditionally, in France, the appeals are openly allowed but this is tempered by a « non-admission » procedure for cases which are obviously not admissible or for the issues which have already been decided by the Court. In the Netherlands, there is no filter in the process but, for the last twenty years, a way of dealing with the cases has been elaborated for having very short processes for almost half of the appeals.

Education for Judges: a Common Concern

A major difference appears between the American and the European systems (report by Wilibrord Davids, Supreme Court of the Netherlands, and by Justice Ruth B. Ginsburg, US Supreme Court). In the United States, judges are appointed after some fifteen years of judicial experiences and their initial training is almost non-existent. In Europe, the initial training and continuing education as well as the training centres play a substantial part since the judges are following careers. And yet, American authorities have been giving a significant importance to training. Besides, each Justice of the Supreme Court is involved in training federal judges in several “circuits”.

Subsidiarity and Federalism: Judicial Principles or Political Ones?

In light of the American experience, the discussion focused on the political or judicial character of Federalism and subsidiarity. Justice Stephen G. Breyer (US Supreme Court) analysed the defiance of European citizens and American ones towards Brussels and Washington as a lack of trust in the principles which translate a political organisation. But, for Justice Anthony M. Kennedy (US Supreme Court), subsidiarity and Federalism are judicial principles, results of History, lying at the base of the Union of the American States. Prof. Dr. Günter Hirsch (Supreme Court of Germany) and Chief Justice John Murray (Supreme Court of Ireland), former judges at the European Courts of Justice, illustrated the judicial as well as the political characters of the principle of subsidiarity.



Les vingt-sept parviennent à un accord sur le Traité modifiant

Les dirigeants européens sont parvenus à un accord final sur le nouveau « Traité modifiant », lors du sommet informel qui se tenait à Lisbonne les 18 et 19 octobre. Fruit de deux ans de négociations, le projet de traité a été élaboré dans sa version finale par la conférence intergouvernementale convoquée en juin 2007 qui a achevé ses travaux le 3 octobre. Destiné à améliorer le fonctionnement des institutions européennes, le nouveau traité reprend l'essentiel des dispositions du projet de Constitution. En matière de coopération judiciaire et policière, la plupart des décisions sera désormais prise à la majorité et non plus à l'unanimité.

Une Europe à plusieurs vitesses se dessine cependant dans ce domaine puisque le Royaume-Uni a obtenu une dérogation sur les questions touchant à la justice. De même, la Charte des droits fondamentaux qui acquiert force juridique contraignante pour les 25 autres pays, ne sera applicable ni au Royaume-Uni, ni à la Pologne.

Le Traité doit être signé le 13 décembre à Lisbonne puis être soumis à la ratification des 27 Etats de l'Union.

Agreement found on the EU Reform Treaty

The EU heads of State and Government reached a final agreement on the “Reform Treaty”, at the informal Lisbon Summit held on October 18-19. After two years of negotiation, a draft Treaty had been finalised by the intergovernmental conference (IGC) opened by the end of July and closed on October 3rd. The new Treaty is supposed to improve the functioning of the EU Institutions, and in that view, most of the failed Constitution dispositions are taken back. As to Criminal Matters and Police Cooperation, most of the decisions will be now taken through majority voting rather than unanimity voting.

However, a “multi-speed” Europe is taking shape in this field. The United Kingdom has been granted a derogation for justice-related matters. In the same way, the Charter of Fundamental Rights is now binding for the Member States, except for Portugal and the United Kingdom.

The Treaty is to be signed on December 13th in Lisbon and then will have to be ratified by the 27 Member States.

Nouveau Président du Tribunal de Première Instance / New President of the Court of First Instance

L'audience solennelle de la Cour de justice des Communautés européennes du 17 septembre a marqué le départ de M. Bo Vesterdorf, membre fondateur du Tribunal de première instance et Président de cette juridiction depuis 1998. M. Rafael Garcia-Valdecasas, également membre fondateur du TPI en cessation de fonction, a salué l'œuvre accomplie par le Président Vesterdorf en faveur de la reconnaissance du TPI comme arbitre de la vie économique européenne voire mondiale, mais aussi en interne pour l'adaptation du fonctionnement de la juridiction aux élargissements successifs.

Après l'installation des nouveaux juges, les membres du TPI se sont aussitôt réunis et ont élu Président, M. Marc Jaeger, juge au Tribunal depuis le 11 juillet 1996, pour un mandat de trois ans.



Marc Jaeger
né en 1954 ; avocat ; attaché de Justice, délégué auprès du Procureur général ; juge, vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg ; enseignant au Centre universitaire de Luxembourg ; magistrat détaché, référendaire à la Cour de justice depuis 1986 ; juge au Tribunal de première instance depuis le 11 juillet 1996; est président du Tribunal de première instance depuis le 17 septembre 2007.

Le PNR (Passenger Name Record)

Le 10 juillet, un accord entre l'Union européenne et les Etats-Unis relativ au transfert de données personnelles des citoyens européens qui voyagent à destination des Etats-Unis (le PNR) a été adopté. Mais de vives critiques demeurent, notamment au Parlement européen, en ce qui concerne l'utilisation des données qui n'est pas définie dans l'accord même, le but du transfert qui peut ne pas se limiter à la lutte contre le terrorisme, l'allongement de la durée de conservation des données personnelles et le fait que des Etats tiers pourraient avoir accès aux informations du PNR s'ils remplissent des conditions spécifiques du gouvernement américain.

The PNR (Passenger Name Record)

On July 10, an agreement between the European Union and the United States has been reached, regarding the transfer of personal data of European citizen travelling to the United States (the PNR). But vigorous criticisms remain, namely at the European Parliament, as for the use of the data which is not defined in the agreement, the purpose of the transfer which may not be limited to the fight against terrorism, the retention period of the data which has been lengthened and the fact that third countries may be given access to the PNR data if adhering to specified conditions by the US Government.